

*Le 19 MMB*  
*19 Rue Maurice Muller*  
*67800 BISCHHEIM*



**12 rue François-Xavier Richter**

**67000 STRASBOURG**

**03 88 45 31 17 standard**

**JOEL OHAYON** *Promotion*

# NOTICE DESCRIPTIVE

Prévue par l'article 18 du décret n° 67 du 22 décembre 1967  
Suivant l'arrêté du 10 mai 1968 modèle adapté

**RESIDENCE :** LE 19 MMB

**NOMBRE D'APPARTEMENTS :** 9

**NOMBRE D'EMPLACEMENT DE  
PARKINGS DANS LE BATIMENT :** 13

**ADRESSE :** 19 RUE MAURICE MULLER

**COMMUNE :** 67800 BISCHHEIM

\*\*\*

\*\*

\*

- 1 - Caractéristiques techniques générales de l'immeuble.
- 2 - Locaux privatifs et leurs équipements.
- 3 - Annexes privatives.
- 4 - Parties communes intérieures à l'immeuble.
- 5 - Equipements généraux de l'immeuble.
- 6 - Parties communes extérieures à l'immeuble et leurs équipements.

---

# 1 CARACTERISTIQUES GENERALES DE L'IMMEUBLE

---

## 1.1 INFRASTRUCTURE

### 1.1.1 Fouilles

Décapage du terrain, fouilles en excavation pour sous-sol, fouilles en rigoles ou trous isolés  
Pour fondations.  
Evacuation des terres, remblais en tout-venant soigneusement compacté.

### 1.1.2 Fondations

Semelles filantes ou plots isolés en béton armé suivant rapport de sondage, indications de l'ingénieur de structure et validation du bureau de contrôle.

## 1.2 MURS ET OSSATURE

### 1.2.1 Murs de façade et pignons

Sous-sol : béton armé.

Rdch : béton armé

Étage et combles :

En béton ou en maçonnerie de briques de terre cuite épaisseur 200 mm.

#### **Murs extérieurs :**

sur briques finition extérieure par un crépi teinté dans la masse  
suivant les plans de l'architecte.

Isolation thermique par l'intérieur, épais selon étude thermique réalisée par le Bureau d'Étude, en appliquant la nouvelle réglementation RT 2012,

#### **Murs Intérieurs :**

sur brique plâtre ou plaques de plâtre de finition.

### 1.2.2 Murs refends et murs séparatifs

#### 1.2.3.1 Entre cage d'escaliers et appartements.

En béton armé avec isolation thermique et phonique sur une face selon étude thermique et acoustique

l'épaisseur exacte de l'isolant sera définie par le Bureau d'Étude, conformément au calcul du coefficient thermique et phonique en appliquant la nouvelle réglementation, enduit pelliculaire sur la face non isolée.

#### 1.2.3.2 Entre cage d'ascenseur et appartements.

néant

#### 1.2.3.3 Murs sur joint de dilatation.

Néant

### 1.2.3 Rampants de toiture

#### Sur charpente bois si volume toute hauteur

Composés de deux panneaux de laine minérale semi-rigide et de 2 plaques de plâtre suivant réglementation, fixation sur chevrons par suspentes métalliques, l'épaisseur exacte de l'isolant sera définie par le Bureau d'Étude, conformément au calcul du coefficient thermique et phonique en appliquant la nouvelle réglementation.

### 1.2.4 Pieds droits des combles et sous toiture

Mur ext selon idem que pos 1.2.1

## 1.3 PLANCHERS

### 1.3.1 dallage sous-sol

Dallage en béton armé sur remblais en gravier tout-venant soigneusement compacté.  
Épaisseur suivant indications de l'ingénieur de structure.  
Surfaçage béton lissé

### 1.3.2 Plancher haut sous-sol

#### 1.3.2.1 surface garages

Dalle massive en béton armé, épaisseur selon étude du BE Structure, surfaçage talochée

#### 1.3.2.2 surface locaux communs

Dalle massive en béton armé, épaisseur selon étude du BE Structure, surfaçage talochée destinée à recevoir une chape avec un résilient phonique

### 1.3.3 Plancher haut RC

#### 1.3.3.1 surfaces logements

Dalle massive en béton armé, épaisseur selon étude du BE Structure, surfaçage taloché la face supérieure sera isolée thermiquement par un panneau de polyuréthane avec pare vapeur, épaisseur de l'isolant selon étude thermique établie par le Bureau d'Étude, conformément à la réglementation RT 2012

#### 1.3.3.2 surfaces terrasses

Dalle massive en béton armé épaisseur selon étude du BE Structure surfaçage taloché  
Étanchéité + dalles sur plots au choix du maître d'ouvrage.  
La sous-face en débord de bâtiment sera mise en peinture

### 1.3.4 Plancher haut R+1

#### 1.3.4.1 surfaces logements

Dalle massive en béton armé, épaisseur selon étude du BE Structure, surfaçage lissé prêt à recevoir un ragréage

#### 1.3.4.2 surfaces balcons

Dalle massive en béton armé avec forme de pente vers l'extérieur épaisseur selon étude du BE Structure surfaçage taloché  
Dalles sur plots au choix du maître d'ouvrage.  
La sous-face sera mise en peinture

### **1.3.5 Plancher haut R+2**

#### 1.3.5.1 surfaces logements

Dalle massive en béton armé, épaisseur selon étude du BE Structure, surfacage lissé prêt à recevoir un ragréage

#### 1.3.5.2 surfaces terrasses

Dalle massive en béton armé, épaisseur selon étude du BE Structure, surfacage taloché la face supérieure sera isolée thermiquement par un panneau de polyuréthane avec pare vapeur, épaisseur de l'isolant selon étude thermique établie par le Bureau d'Etude, conformément à la réglementation RT 2012  
étanchéité + dalles sur plots au choix du maître d'ouvrage.

### **1.3.6 Plancher haut attique**

#### 1.3.6.1 surfaces sous charpente hauteur d'étage

Dalle massive en béton armé, épaisseur selon étude du BE Structure, surfacage taloché la face supérieure sera isolée thermiquement par un matelas en laine de verre avec pare vapeur déroulée sur dalle, épaisseur de l'isolant selon étude thermique établie par le Bureau d'Etude, conformément à la réglementation RT 2012

#### 1.3.6.2 surfaces toiture plate

Dalle massive en béton armé, épaisseur selon étude du BE Structure, surfacage taloché la face supérieure sera isolée thermiquement par un panneau de polyuréthane avec pare vapeur, épaisseur de l'isolant selon étude thermique établie par le Bureau d'Etude, conformément à la réglementation RT 2012  
protection par gravillons ou étanchéité auto protégée

## ***1.4 CLOISONS DE DISTRIBUTION***

### **1.4.1 Entre pièces principales**

Plaque de plâtre sur ossature métallique - épaisseur 70 ou 72 mm avec isolant.

### **1.4.2 Entre pièces principales et pièces de service**

Plaque de plâtre sur ossature métallique - épaisseur 70 ou 72 mm avec isolant.  
Ba 13 hydro dans les pièces humides selon règlement en vigueur

## ***1.5 ESCALIERS***

### **1.5.1 Cage d'escaliers**

#### **1.5.1.1- Murs**

Selon pos 1.2.3.1

#### **1.5.1.2- Escalier**

En béton armé préfabriqué la structure sera définie par l'Ingénieur Conseil en Structure, l'implantation sera réalisée suivant les plans de l'Architecte, les marches et contremarches recevront un ragréage et moquette avec traitement selon les normes PMR

## **1.6 CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION**

### **1.6.1 Conduits de ventilation des locaux de l'immeuble**

Elle sera assurée dans les logements par une extraction mécanique contrôlée, gaines métalliques placées dans les gaines techniques ou en soffite au plafond.

Type de VMC retenue suivant prescriptions de l'ingénieur fluide.

Extraction dans les pièces humides (WC, salle de bains, cuisine).

Entrée d'air dans les pièces principales par grille placée dans les caissons de volets roulants ou sur châssis des menuiseries extérieures.

### **1.6.2 Désenfumage de la cage d'escalier**

Par un exutoire de fumée situé en partie supérieure avec commande au rez de chaussée.

## **1.7 CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS**

### **1.7.1 Chutes d'eaux pluviales**

Intérieur en PVC, extérieur en zinc dimensionnement selon indications du Bureau de l'Ingénieur Fluides.

### **1.7.2 Chute d'eaux usées**

En pvc avec pièces de visite accessibles par une trappe située sur les gaines techniques selon indications du BE FLUIDES

### **1.7.3 Canalisations**

Enterrées en grès ou pvc, réseau apparent sous-sol et rdch en fonte ou PVC.

Réalisation conforme aux exigences du service département des eaux et assainissement (SDEA).

### **1.7.4 Branchements aux égouts**

Suivant accord du Service Départemental des Eaux et Assainissement (SDEA).

## **1.8 TOITURES**

### **1.8.1 Charpente, couverture et accessoires**

Charpente traditionnelle en bois équarri traité fongicide et insecticide.

### **1.8.2 Couverture sur charpente bois**

Tuiles en terre cuite ou béton posées sur liteaux bois, couleur des tuiles suivant prescriptions du permis de construire, gouttières, tuyaux de descente, noues, etc. en zinc

### **1.8.3 Accessoires de couverture**

Gouttières, tuyaux de descente, bandes diverses exécution en zinc ou inox étamé plombé.

### **1.8.4 Terrasses accessibles**

Selon pos 1.3.5.2 – 1.3.6.2

### **1.8.5 Souches de ventilation**

En pvc pour colonnes de chute, en tôle galvanisée pour sortie de ventilation.

---

## 2 LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

---

### 2.1 SOLS ET PLINTHES

#### 2.1.1 Sols et plinthes des entrées et pièces principales

Entrées, dégagements, séjours, chambres : revêtement en stratifié décoratif teinte à choisir sur catalogue du maître d'ouvrage.

Plinthes assorties aspect bois

#### 2.1.2 Sols des salles de bains, cuisine et wc

Carrelage 30/30 en gré émaillé, classement UPEC selon réglementation teinte au choix des acquéreurs dans la gamme retenue par le Maître de l'Ouvrage posé par collage sur isolant acoustique au R+2 et attique sur chape au R+1, plinthes assorties.

#### 2.1.3 Sols des balcons

Dalles sur plots au choix du maître d'ouvrage.

### 2.2 REVETEMENTS MURAUX

#### 2.2.1 Revêtements salles de bains

Faïence murale sur toute hauteur sur l'ensemble des murs au choix des acquéreurs dans la gamme proposée par le Maître d'Ouvrage.

### 2.3 PLAFONDS

#### 2.3.1 Plafonds des pièces intérieures

Application d'une peinture projetée fibreuse type praya.

#### 2.3.2 Sous-face des balcons et loggias

Deux couches de peinture pliolite

### 2.4 MENUISERIES EXTERIEURES

#### 2.4.1 Menuiseries extérieures des pièces principales

Fenêtres et portes fenêtres en P.V.C. de type monoboc ouverture à la française et 1 OB sur 1 ouvrant ou fixe selon plans architecte avec joints d'étanchéité,

Ouverture selon plan de façades de l'architecte

PVC teinte blanc coté extérieur et coté intérieur, vitrage isolant 4+16+4 mm avec Argon suivant étude thermique, classement AEV selon étude thermique

Correction acoustique selon étude acoustique

#### 2.4.2 Menuiseries extérieures salles de bains

Néant

#### 2.4.2 Menuiseries extérieures des cuisines dans séjour

Idem que 2.4.1

## **2.5 FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS**

### **2.5.1 Fenêtres privatives en façade**

Volets roulants en PVC avec ajourage et lame finale renforcée, assemblage par emboîtement, manœuvre par sangle ou tringle oscillante.

### **2.5.2 Fenêtres de toit**

Néant

## **2.6 MENUISERIES INTERIEURES**

### **2.6.1 Huisseries et bâtis**

Huisseries métalliques pour portes palières avec porte palière blindée isolée phoniquement conformément à la norme en vigueur.

Chambranle ébrasement bois pour portes intérieures.

Huisseries métalliques pour porte local poubelles et local vélos.

### **2.6.2 Portes intérieures**

Porte intérieure à âme alvéolaire pré peinte avec ou sans gravure décorative au choix du maître d'ouvrage, montée sur chambranle et ébrasement l'ensemble qualité à peindre, serrure à clés et à décondamnation extérieure sur portes des W-C et salle de bains, garniture marque « HOPE série Tokyo » ou équivalent.

### **2.6.3 Portes palières**

Porte blindée isoplane à âme pleine, Ei 30 sur huisseries métalliques pos 2.6.1

Vantail

Cadre bois, 2 parements en fibres de bois dures, âme acoustique multicouche 2 tôles d'acier, peinture satinée ou brillante. Verrouillage trois points et serrure de haute sécurité à cylindre.

### **2.6.4 Façades de placards**

Porte coulissante teinte Erable clair cerisé ou blanche de type « SOGAL » ou équivalent, implantation selon les plans de l'architecte. Pas d'agencement intérieur.

## **SERRURERIE ET GARDE-CORPS**

### **2.6.5 Garde-corps et barre d'appui**

Suivant plan de l'architecte.

Complément sur garde-corps et allèges basses en béton, en métal ou aluminium laqué.

### **2.6.6 Ouvrages divers**

#### **2.6.6.1 Séparation des balcons des étages**

Séparation de balcon avec encadrement en PVC ou métallique avec remplissage vitrage opale feuilleté au choix du Maître de l'Ouvrage.

#### **2.6.6.2 Séparation des terrasses RDC**

Néant

**2.6.6.3. Cage d'escalier**

Garde-corps à barreaudage en acier peint pour palier d'arrivée  
Mains courante en acier peint

**2.7 PEINTURE PAPIERS TENTURES****2.7.2.1 Sur menuiseries intérieures.**

Une couche d'impression et deux couches de peinture GLYCEROPHTALIQUE satinée.

**2.7.2.2 Sur murs**

Application d'un enduit G.S. et Peinture fibreuse blanche type PRAYA ou équivalent jusqu'à recouvrement complet.

**2.7.2.3. Sur plafond.**

Idem pos 2.7.2.2

**2.7.2.4 Sur tuyauterie et divers.**

Une couche d'impression et deux couches de peinture GLYCEROPHTALIQUE satinée.

**2.7.2.5 Sur portes palières.**

Application de 2 couches de peinture Glycérophtalique satinée.

**2.8 EQUIPEMENTS INTERIEURS****2.8.1 Equipements ménagers****2.8.1.1 Bloc évier, robinetterie**

Evier sur demande sans supplément uniquement en cas de pose dans la gamme du maître d'ouvrage.

**2.8.1.2 Evacuation des déchets**

Local poubelles situé au rdch dans bâtiment.

**2.8.2 Equipements sanitaires****2.8.2.1 Distribution d'eau froide et d'eau chaude**

En tube P.V.C. pression dans gaines techniques et distribution apparente individuelle après robinet d'arrêt, en cuivre pour les appareils. Compteur individuel en location.

**2.8.2.2 Production d'eau chaude**

par chaudière murale individuelle à ventouse, distribution par tube P.V.C. pression.

**2.8.2.3 Evacuations**

Evacuations apparentes en pvc dans les cuisines et wc, cachées dans des caissons carrelés dans les salles de bains.

**2.8.2.4 Distribution gaz**

Coffret en limite de propriété, alimentation gaz par réseau enterré.  
Il n'est pas prévu d'attente pour raccordement individuel.

### 2.8.2.5 Appareils sanitaires et robinetterie

**Baignoire** en acrylique 170 x 75 cm, encastrement de baignoire en béton cellulaire revêtu de faïence avec trappe de visite, pour la baignoire douchette téléphone avec flexible.

Meuble vasque de 60cm avec robinet mitigeur, miroir et éclairage.

**Cuvettes de WC** posé sur pied en porcelaine vitrifiée avec double abattant et réservoir.

Bac receveur de douche selon plan architecte en céramique émaillée ou pvc, douchette avec flexible pour les appartements équipés d'une douche.

**Robinetterie** : mitigeur.

Les appareils sont de **teinte blanche**.

### 2.8.2.6 Branchement en attente

Branchement bouchonné pour lave-linge et lave-vaisselle dans toutes les cuisines ou salle de bains selon plans architecte avec robinet de puisage et évacuation sur siphon.

## 2.8.3 Equipements électriques

### 2.8.3.1 Type d'installation

L'installation électrique sera monophasée.

L'appareillage de coloris blanc sera encastéré de type ARNOULD ESPACE ou équivalent

- toutes les prises de courant seront équipées de clips de protection
- tous les foyers lumineux comprendront un conducteur de protection
- tout appareillage posé par l'usager dans le volume de protection de la baignoire ou de la douche, devra être de classe II conforme à la norme NF C - 15 - 100

Puissance à desservir

La puissance à desservir pour l'éclairage et le domestique sera déterminée en fonction de l'importance des logements.

### 2.8.3.2 Equipement de chaque pièce selon norme en vigueur à la date du permis de construire :

#### Entrée:

- 1 point lumineux
- 1 prise de courant
- 1 tableau de distribution, interrupteur différentiel pour circuits prises et lumières, disjoncteurs divisionnaires.
- dégagement (selon le cas)
- 1 point lumineux

#### Séjour:

- 1 point lumineux
- 1 prise de courant par tranche de 4 m<sup>2</sup> avec un minimum de 5 prises
- 1 prise de courant à côté de l'interrupteur (norme NRH)

#### Chambre :

- 1 point lumineux
- 3 prises de courant
- 1 prise de courant à côté de l'interrupteur (la chambre la plus grande norme NRH)

Cuisine:

- 1 point lumineux en applique au-dessus évier
- 1 point lumineux plafond
- 6 prises de courant confort dont 2 doubles à 1,20 m du sol
- 1 prise de courant à côté de l'interrupteur le cas échéant
- 1 prise pour lave-vaisselle
- 1 prise pour four
- 1 prise cuisson
- 1 prise hotte
- 1 prise pour la machine à laver emplacement cuisine ou salle de bains selon plans

Salle de bain:

- 2 prises de courant (dont 1 à côté de l'interrupteur norme NRH)
- 2 points lumineux sur simple allumage, dont 1 au-dessus du plan vasque ou lavabo

WC:

- 1 point lumineux
- 1 prise de courant à côté de l'interrupteur (norme NRH)

Balcons et terrasses :

- 1 point lumineux équipé en applique
- 1 prise de courant

**2.8.3.3 Sonnerie de porte palière**

Un ouvre porte électrique avec commande sur visiophone implanté dans le hall de chaque appartement sera relié au portier de la porte d'entrée de l'immeuble.

**NOTA : Toutes les prises de courant seront équipées d'éclisoses de protection, tous les foyers**

**lumineux comprendront un conducteur de protection (terre).**

**Tout appareillage posé par l'usager dans le volume de protection de la baignoire, ou douche,**

**Doit être de classe II conforme à la norme NF C 15 100.**

**2.8.4 Chauffage, ventilation****2.8.4.1 Type d'installation**

Chaudière murale individuelle, à condensation, au gaz de ville, aux normes NF, avec production d'eau chaude instantanée, implantation selon plan

**Températures garanties dans les diverses pièces**

Conforme à la réglementation en vigueur

**2.8.4.2 Appareils d'émission de chaleur**

Radiateurs panneaux acier KERMI type THERM X2PROFIL ou équivalent dimensionnés suivant calculs thermiques avec robinet thermostatique sauf dans séjour où se trouve un thermostat d'ambiance.

**2.8.4.3 Conduits et prises de ventilation**

La ventilation sera du type mécanique contrôlée hygroréglable, permettant l'extraction de l'air dans les pièces humides par l'intermédiaire de bouches d'extraction.

**2.8.4.4 Prises d'air frais**

Grilles d'entrée d'air hygroréglables placées sur les caissons des volets roulants des menuiseries extérieures des pièces principales séjour et chambres.

## **2.8.5 Equipement de télécommunication**

### **2.8.5.1 Radio-tv**

1 prise TV dans le séjour pour un logement inférieur à 35 m<sup>2</sup>

2 prises TV : 1 dans le séjour et 1 dans une chambre pour 1 logement entre 35 et 100m<sup>2</sup>

3 prises TV : 1 dans le séjour et 1 dans 2 chambres (selon plan) pour un logement au-dessus de 100 m<sup>2</sup>

Il sera installé une antenne collective de réception hertzienne, ou au réseau câblé.

### **2.8.5.2 Téléphone**

1 prise RJ 45 double sera posée dans le séjour, 1 prise RJ 45 sera posée dans chaque chambre.

Installation en attente de raccordement par le service de France Telecom.

---

## **3 ANNEXES PRIVATIVES**

---

### **3.1 CAVES**

Néant.

### **3.2 GARAGES**

#### **3.2.1 Parties communes**

Porte basculante collective métallique électrique avec ouverture par télécommande.

#### **3.2.2 Parties privatives**

Emplacements parkings ouverts au sous-sol et rez de chaussée

Dallage et dalle en ba avec surfaçade lissé

### **3.3 STATIONNEMENT EXTERIEUR**

néant

---

## **4 PARTIES COMMUNES DE L'IMMEUBLE**

---

### **4.1 HALL D'ENTREE DE L'IMMEUBLE**

#### **4.1.1 Sols**

Marbre de carrare ou équivalent selon choix de l'architecte.

#### **4.1.2 Murs**

Revêtement décoratif selon proposition de l'Architecte.

#### **4.1.3 Plafonds**

Faux plafond acoustique avec peinture fibreuse blanche type PRAYA ou peinture lisse.

#### **4.1.4 Porte d'accès**

Porte vitrée en PVC ou alu teinte foncée, poignées en aluminium, serrure à barillet.

#### **4.1.5 Equipement électrique**

Luminaires aux plafonds ou aux murs raccordés à une minuterie et détecteurs volumétriques

#### **4.1.6 Local poubelles, chaufferie, local vélos**

##### **4.1.6.1 Sol, murs, plafonds**

Maçonnerie ou béton brut.

##### **4.1.6.2 Menuiserie extérieure**

Porte métallique pour accès local poubelles.

## **4.2 CIRCULATIONS DES ETAGES**

### **4.2.1 Sols**

Suivant choix de l'architecte.

Moquette avec les plinthes assorties sur mur pour les dégagements intérieurs

### **4.2.2 Murs**

Revêtement du type PRAYA ou tout autre revêtement au choix du maître d'ouvrage.

### **4.2.3 Plafonds**

Revêtement du type PRAYA ou tout autre revêtement au choix du maître d'ouvrage.

### **4.2.4 Chauffage**

Néant.

### **4.2.5 Equipement électrique**

Plafonniers, appliques ou spots dans plafond sur minuterie ou détecteur de présence.

### **4.2.6 Façades des gaines techniques**

En aggloméré de bois à peindre sur ossature bois, classement M1 ou M0 suivant classification de l'immeuble.

---

## **5 EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'IMMEUBLE**

---

### **5.1 TELECOMMUNICATIONS**

#### **5.1.1 Téléphone**

Raccordement au réseau téléphonique.

#### **5.1.2 Antenne tv et radio**

Antenne collective de TV pour TNT.

Tube en attente (dans parties communes) pour raccordement au réseau câblé.

### **5.2 RECEPTION, STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES**

Le stockage des ordures ménagères est prévu dans un local poubelles situé à l'intérieur du bâtiment.

### **5.3 BOITES A LETTRES**

En métal laqué comprenant boîte à lettre individuelle et commande d'ouverture centralisée  
Suivant normes applicables.

### **5.4 VENTILATION MECANIQUE CONTROLEE**

Type simple flux HYGRO B. Les rejets de l'air vicié s'effectuent en toiture. Le moteur est  
situé en combles perdus ou en toiture.

### **5.5 ALIMENTATION EN EAU**

#### **5.5.1 Comptage général**

Situé dans une fosse à compteur en limite de propriété

#### **5.5.2 Branchements particuliers**

Un piquage sur colonne pour la distribution de chaque appartement avec manchon pour pose  
de compteurs individuels (hors prestation).

#### **5.5.3 Colonnes montantes**

Posées à l'intérieur des gaines techniques avec robinet d'arrêt et purge en pied de colonne.

### **5.6 ALIMENTATION EN GAZ**

Raccordement au réseau gaz pour le chauffage individuel  
Il n'est pas prévu d'alimentation gaz pour la cuisson.

### **5.7 ALIMENTATION EN ELECTRICITE**

Raccordement au réseau électricité.

#### **5.7.1 Comptage des services généraux**

Situé dans placard technique.

#### **5.7.2 Branchements et comptage individuel**

Comptage électronique situé sur tableau de chaque appartement.  
Les tableaux individuels sont situés à l'intérieur de chaque appartement.

---

## **6 PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS**

---

### **6.1 VOIRIE ET AIRES DE STATIONNEMENT**

néant

### **6.2 CIRCULATION DES PIETONS**

Enrobé ou pavage devant l'entrée du bâtiment.

### **6.3 ESPACES VERTS**

#### **6.3.1 Plantations, engazonnement**

Néant

#### **6.3.2 Arrosage**

néant

### **6.4 RESEAUX DIVERS**

#### **6.4.1 Eau, égouts, électricité et gaz**

Branchement aux réseaux prévus en limite parcellaire.

Les eaux pluviales des toitures seront dirigées gravitairement vers le réseaux d'évacuation .

### **6.5. ECLAIRAGE EXTERIEUR**

Devant la porte d'entrée de l'immeuble des garages par système sur lumandar ou sur détecteur de présence.

## **GENERALITES**

### **PLANS**

Les cotes des plans sont approximatives et pourront être légèrement modifiées pour les besoins de la construction ou autres.

Les perspectives extérieures n'ont pas de valeurs contractuelles dans l'aménagement paysager, qui sera travaillé en fin de chantier par le maître d'ouvrage.

### **MATERIAUX APPAREILS**

Les types et marques d'appareils, la nature des matériaux prévus dans la présente notice descriptive, pourront être modifiés en cas de cessation de fabrication, rupture de stock ou difficultés d'approvisionnement.

Ils seront remplacés par des appareils ou matériaux de caractéristiques et de qualité équivalente, sur décision du Maître d'ouvrage.

### **MODIFICATIONS MO**

Les modifications, dont la nécessité n'apparaît souvent qu'en cours de travaux, n'altèrent en aucun cas la qualité des prestations. Elles ne seront réalisées que dans l'intérêt des acquéreurs et ces derniers s'engagent à les accepter sans réserve.

### **MODIFICATIONS ACQUEREURS**

Les modifications, que les acquéreurs pourraient envisager à l'intérieur des appartements, ne pourront être effectuées qu'à la condition de respecter les éléments d'ossature (sauf avis favorable du Maître d'œuvre) les canalisations communes, l'ordonnancement des façades, etc.

Ces modifications devront être demandées le plus tôt possible, elles ne devront pas perturber la bonne marche des travaux.

### **TEINTES**

Les teintes de peinture et de matériaux des parties communes, les essences des bois apparents, les teintes des façades, l'aménagement des abords la décoration des parties communes en général, seront déterminés par le Maître d'ouvrage.

A STRASBOURG, le 1 JUIN 2018